

Formation à l'élaboration du Plan de Prévention et à l'Analyse de Risques

Personnes concernées

Toute personne responsable de l'exécution d'un travail par un ou plusieurs prestataires de services ou de travaux.

Objectif

- ✓ Identifier les dangers liés à la situation de travail et réaliser l'évaluation des risques santé et sécurité.
- ✓ Déterminer, animer et coordonner les actions de prévention en adéquation avec la réglementation concernant la réalisation d'un plan de prévention.
- ✓ Savoir réaliser une analyse de risques.
- ✓ Communiquer, expliquer, appliquer et faire appliquer de manière stricte les mesures préventives préconisées.
- ✓ Prendre conscience de son rôle et de sa responsabilité dans le cadre d'intervention d'entreprises extérieures.
- ✓ Être réactif en cas d'écart avec les préconisations.

Parcours pédagogique

1 - Ouverture de la session de formation.

Présentation du formateur et de la société ELEVATION.
Présentation des stagiaires.
Présentation de la formation et des objectifs.

2 – Préambule.

Rappel des notions de danger, risque, situation dangereuse, accident et maladie professionnelle.
La loi du 31 décembre 1991 sur les Principes généraux de la prévention.

3 - L'évaluation des risques et le document unique.

L'obligation d'évaluation des risques professionnels et le Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 sur le Document Unique .

4 - Le plan de prévention (PDP).

Le décret du 20 février 1992 – Co-activité et interférences – Risques propres et risques exportés.

Durée : 2 jours
(14 heures)

Pré-requis

Aucun.

Méthode pédagogique

Méthodes participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Exercices en groupe sur l'analyse des risques.

Etude en groupe des documents utilisés dans l'entreprise (si existant).

Formation à l'élaboration du Plan de Prévention et à l'Analyse de Risques

Parcours pédagogique

5 - L'analyse des risques de l'entreprise utilisatrice (EU).

Présentation générale des risques générés.
Rôle de EU dans l'élaboration du PDP.

6 - L'analyse des risques de l'entreprise extérieure (EE).

Le rôle des entreprises extérieures dans l'élaboration du PDP.

7 - L'analyse des risques liés aux interférences entre les activités, installations et matériels des entreprises.

Etude des documents internes à l'EU (trames de PDP, autorisations...)
Réalisation d'analyses de risques.

Mesure des écarts entre la préparation et le « travail réel » .

Mise en situation des stagiaires sur des modifications intervenant en cours d'opération.

8 - Le rôle et la responsabilité des acteurs de la prévention.

Les différents acteurs de la prévention : CHSCT (EU et EE) – médecins du travail (EU et EE) – DIRRECTE – CARSAT...

Le rôle du responsable dans le cadre du plan de prévention :
Responsabilités pénale, civile, morale – droit d'alerte et de retrait.

9 - La mise en œuvre des moyens de prévention.

Rôle et responsabilité de l'EU – Rôle et responsabilité de l'EE
Obligation de coordination.

Synthèse et bilan de la formation

Attestation de fin de formation délivrée.

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.



Durée 2 jours

(14 heures)

Moyens pédagogiques

Salle de formation équipée de chaises, de tables, d'un tableau, d'un ordinateur et d'un vidéo-projecteur.

Documents utilisés dans l'entreprise (si existants).

Un support (clé USB) est remis en fin de formation.